

# Règlement de fonctionnement des accueils périscolaires et de loisirs - 2023/2024

Ce document doit être conservé par la famille

L'association Petite Enfance, Enfance et Famille gère et anime les accueils périscolaires et de loisirs des écoles maternelles **Benauges, Menuts, Noviciat, Nuits, Nuyens, Pressensé, Thiers** ainsi que ceux des groupes scolaires **Billie Holiday, Marie de Gournay et Simone Veil**.

Notre association a pour objectif de :

- Promouvoir l'accueil de l'enfant et de sa famille
- Favoriser l'éveil artistique et culturel de l'enfant
- Être un cadre de recherche et de réflexion
- S'inscrire dans le tissu social des quartiers

Ces objectifs sont à la base du projet pédagogique de chaque accueil. Le projet peut être consulté sur place ou remis à la demande de la famille.

## Siège social de l'association et service administratif

- Le siège social de l'association est situé à la **Maison des Enfants - 64 rue Magendie – 33000 Bordeaux**.
- Nos assistantes administratives vous y accueillent **tous les mercredis de 9h à 12h30 puis de 13h30 à 17h** et sont à votre disposition pour toutes vos formalités : impression de dossiers d'inscriptions, renseignements sur les activités, information et règlement de vos factures... Elles sont aussi joignables par téléphone du lundi au vendredi au **05 56 33 86 50** et par mail à l'adresse [accueil@apeef.com](mailto:accueil@apeef.com). Des permanences dans les centres de loisirs seront organisées durant l'année scolaire.

## Critères d'inscriptions

Les différents temps d'accueil s'adressent aux enfants de 3 à 6 ans pour les écoles maternelles **Benauges, Menuts, Noviciat, Nuits, Nuyens, Pressensé, Thiers** et aux enfants de 3 à 12 ans pour les groupes scolaires **Billie Holiday, Marie de Gournay et Simone Veil**.

Les toutes petites sections (TPS) ne sont pas admises au sein de nos accueils avant l'âge de 3 ans et ne seront pas prioritaires pour autant à leur date anniversaire. La directrice de l'accueil se réserve toutefois le droit de mettre en place une dérogation exceptionnelle en fonction des places disponibles à partir des 3 ans de l'enfant.

**Les inscriptions se font dans la limite des places disponibles et du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs.** Au-delà de ces principes, des critères de priorisation sont pris en compte pour l'attribution des places :

- Lieu d'habitation de la famille et de scolarisation de l'enfant : Bordeaux
- Situation de la famille et de l'enfant pour garantir une mixité sociale
- Dans le cas d'une réinscription, les factures de l'année scolaire précédente doivent être réglées

L'association se garde toutefois le droit d'étudier les demandes ne répondant pas à la totalité des critères afin d'accompagner les familles en difficultés.

## Modalités d'inscriptions

- Les inscriptions pour la rentrée scolaire 2023/2024 débuteront à compter du **lundi 15 mai 2023** et se termineront le **mardi 4 juillet 2023**.
- Le dossier d'inscription pourra être retiré auprès des directrices d'accueil de loisirs, des assistantes administratives ou téléchargé sur notre site internet [www.apeef.com](http://www.apeef.com). **Une fois complété et signé, ce dossier doit impérativement être remis, accompagné de toutes les pièces justificatives, à la directrice de votre accueil de loisirs. Aucun dossier reçu par mail ou déposé au siège social ne sera traité. Seuls les enfants dont le dossier est complet pourront être accueillis.**
- L'inscription à l'une de nos activités est soumise au paiement d'une cotisation d'adhésion à notre association. **Cette cotisation, annuelle et familiale, s'élève à 30 €. Elle apparaîtra sur votre première facture et devra être réglée à ce moment-là.**
- Pour les enfants en garde alternée, il sera possible de demander une facturation séparée pour chaque parent. Pour cela, il conviendra d'en faire la demande à l'inscription, en cochant la case prévue à cet effet dans le dossier d'inscription. Attention, l'adhésion de 30 € s'appliquera donc à chaque parent.

## Nos différents accueils

- **L'accueil périscolaire du matin (APM)** est assuré **pour les élémentaires** de Billie Holiday, Simone Veil et Marie de Gournay les **lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h30**. Cet accueil fonctionne sans réservation préalable. Une facturation à la demi-heure est appliquée selon les tranches horaires suivantes : **1h (7h30 à 8h30)** ou **30 min (8h à 8h30)**.
- **L'accueil périscolaire du soir (APS)** est assuré sur tous nos sites, pour les maternelles ainsi que pour les élémentaires de Billie Holiday, Simone Veil et Marie de Gournay, les **lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 18h30**. Cet accueil fonctionne sans réservation préalable. Une facturation à la demi-heure est appliquée selon les tranches suivantes : **30 min (16h30 à 17h) - 1h (16h30 à 17h30) - 1h30 (16h30 à 18h) - 2h (16h30 à 18h30)**. Chaque demi-heure entamée est due. Nous ne sommes pas responsables des horaires appliqués par l'école et par conséquent, la première demi-heure est indivisible : si l'école termine à 16h45, la première demi-heure se déroulera de 16h45 à 17h.

ATTENTION : Au-delà de 18h30, **une majoration de retard de 5 € par enfant sera appliquée.**

**Le goûter doit être fourni dans une boîte nominative.**

- **La pause méridienne (PAM)** s'étend de 11h30 à 13h30. Nos animateurs proposent, gratuitement et par petits groupes, des activités ludiques et créatives. Ce temps éducatif à part entière apparaît comme une bulle apaisante entre deux temps scolaires. Les inscriptions se font en début d'année auprès des agents de l'école.
- **L'accueil de loisirs du mercredi (CAL M)** est assuré de **8h à 18h30**.

### Horaires d'arrivée et de départ :

- Accueil du matin entre 8h et 10h
- Récupération entre 11h15 et 11h30 pour les accueils en matinée sans repas / Accueil entre 11h15 et 11h30 pour les accueils en après-midi avec repas
- Accueil des enfants entre 13h et 13h30 pour les accueils en après-midi sans repas
- Récupération à partir de 16h30

**Pour le bien-être de vos enfants et afin de simplifier l'organisation des journées par les équipes d'animation, nous vous remercions de respecter ces horaires. En cas de retard exceptionnel, il conviendra de prévenir la directrice de votre centre de loisirs le plus tôt possible.**

ATTENTION : Au-delà de 18h30, **une majoration de retard de 5 € par enfant sera appliquée.**

**Les inscriptions se font en début d'année scolaire, pour toute l'année à venir, en remplissant le calendrier prévisionnel**

**présent dans le dossier d'inscription.** En fonction des places disponibles, votre enfant peut être placé sur liste d'attente.

Les demandes d'inscriptions occasionnelles en cours d'année doivent être adressées directement à la directrice du centre de loisirs concerné.

Les annulations doivent se faire directement auprès de la directrice du centre de loisirs concerné. **Afin de ne pas être facturé, cette demande doit être formulé au minimum 8 jours avant l'accueil => avant le mardi de la semaine précédant l'accueil. Le cas échéant, cette réservation vous sera facturée au tarif habituel.**

En cas d'absence de votre enfant pour maladie, il conviendra de nous transmettre un certificat médical afin de ne pas être facturé.

**Si l'enfant est absent, sans justification, 2 mercredis de suite, l'APEEF se réserve le droit d'annuler les pré-inscriptions en faveur d'une famille sur liste d'attente.**

- **Les ateliers artistiques 4-5 ans du mercredi**

**En compléments des activités habituelles, des ateliers thématiques complémentaires pour les 4-5 ans seront proposés le mercredi dans les centres de loisirs Benauge, Billie Holiday, Noviciat, Nuyens, Pressensé et Simone Veil.**

Une inscription préalable au centre de loisirs sera donc nécessaire pour que votre enfant puisse y participer. Les séances seront proposées par petits groupes de 9h30 à 10h30 puis de 10h45 à 11h45. Ces ateliers sont dispensés par des intervenants spécialisés.

Par roulement, les ateliers suivants seront proposés par séquence de 6 mercredis dans chaque centre (cf. fiche d'inscription ateliers 4/5 ans) pour un total de 24 séances (4 ateliers x 6 semaines).

- Yoga
- Eveil musical
- Danse
- Théâtre
- Eveil des sens

**Un forfait annuel de 200 €** devra être réglé en supplément de la facturation de la journée d'accueil du mercredi.

**L'inscription aux ateliers artistiques 4-5 ans engage votre enfant sur l'année scolaire complète et n'est donc pas modifiable ou remboursable.**

- **L'accueil de Loisirs des vacances (CAL V)** est assuré de **8h à 18h**.

**Horaires d'arrivée et de départ pour les accueils du mercredi et des vacances :**

- Accueil du matin entre 8h et 10h
- Récupération entre 11h15 et 11h30 pour les accueils en matinée sans repas / Accueil entre 11h15 et 11h30 pour les accueils en après-midi avec repas
- Accueil des enfants entre 13h et 13h30 pour les accueils en après-midi sans repas
- Récupération à partir de 16h30

**Pour le bien-être de vos enfants et afin de simplifier l'organisation des journées par les équipes d'animation, nous vous remercions de respecter ces horaires. En cas de retard exceptionnel, il conviendra de prévenir la directrice de votre centre de loisirs le plus tôt possible.**

**ATTENTION : Au-delà de 18h, une majoration de retard de 5 € par enfant sera appliquée.**

Vous trouverez en annexe le calendrier des périodes d'inscriptions pour les vacances scolaires.

Les inscriptions et réservations s'effectuent en ligne sur votre Espace Famille.

Toute réservation sera soumise au versement d'un acompte représentant 50 % de la somme totale due pour la période. Toute réservation sera due et ne pourra faire l'objet d'un remboursement ou d'un avoir : il conviendra de réserver uniquement les journées dont vous avez besoin.

En cas d'absence, la journée sera pointée en absence facturée. Seules les absences pour raisons médicales (avec présentation d'un justificatif) seront pointées en absences excusées et ne vous seront pas facturées.

L'APEEF se réserve le droit d'étudier toute situation familiale exceptionnelle.

## Tarification

A compter de la rentrée 2023/2024, le calcul votre tarif évolue. Dans une recherche d'équité, de solidarité et de simplification, la mairie de Bordeaux instaure la formule de calcul  $ax^2 + bx + c$  et les coefficients suivant :

	APS 30 min	Centre de loisirs
Tarif minimum	0.19 €	3.10 €
Tarif maximum	1.37 €	22.50 €
Tarif ½ journée sans repas		60 % du prix de la journée
Tarif ½ journée avec repas		85 % du prix de la journée
« a »	0,000000134045	0,000003167
« b »	0,0003200	0,0052315
« c »	0,19	3.10
« x »	Votre quotient familial	Votre quotient familial

Le **quotient familial** (x) est désormais basé sur votre **revenu fiscal de référence** et le **nombre de part fiscale** :  
=> **revenu fiscal de référence / par 12 mois / nombre de parts fiscales**

Pour l'APS, en cas de choix d'un forfait, **un abattement de 25 % est appliqué.**

Un simulateur de tarifs est disponible sur le site internet de la ville : [www.bordeaux.fr](http://www.bordeaux.fr)

En cas de changement de situation familiale ou financière en cours d'année, nous nous réservons le droit de modifier votre tarif après étude de votre dossier.

## Règlement de vos factures

La facturation est mensuelle et à terme échu. Un mail comportant un lien pour télécharger votre facture vous sera ainsi envoyé chaque mois. Cette facture sera aussi disponible dans la rubrique « vos factures » de votre Espace Famille APEEF.

Le règlement pourra être effectué :

- Par **carte bancaire** directement sur votre Espace Famille APEEF
- Par **prélèvement** en nous transmettant votre RIB ainsi qu'un mandat SEPA signé
- Par **virement** en utilisant le RIB figurant en bas à gauche de nos factures. Il conviendra d'indiquer le nom et le prénom de votre enfant ainsi que le numéro de la facture dans le libellé de vos virements.
- Par **chèque CESU papier** par courrier ou directement auprès du service administratif au siège social (faire l'appoint avec un autre moyen de paiement si le montant n'est pas exact : nous ne prenons pas de paiement en avance). **Attention, nous n'acceptons pas les CESU dématérialisés « E-CESU ».**
- Par **chèque vacances ANCV** par courrier ou directement auprès du service administratif au siège social (faire l'appoint avec un autre moyen de paiement si le montant n'est pas exact : nous ne prenons pas de paiement en avance).
- Par **chèque** par courrier ou directement auprès du service administratif au siège social
- En **espèces** directement auprès du service administratif au siège social

**En cas de rejet de prélèvement, nous supprimerons ce mode de règlement et vous demanderons de régler par un autre moyen.**

**Si vous êtes accompagné par les services sociaux, nous vous remercions de vous rapprocher de nos assistantes administratives afin de leur fournir les coordonnées de votre assistante sociale.**

## Exclusions

En cas de **trop nombreuses factures impayées**, l'APEEF se réserve le droit de refuser l'accueil des enfants concernés. En cas de difficultés, n'hésitez pas à vous rapprocher de notre siège administratif : nous trouverons ensemble une solution adaptée à votre situation.

**Les actes d'incivilité ou portant préjudice à notre association** n'étant pas acceptés au sein de l'APEEF, nous nous réservons le droit d'exclure temporairement ou définitivement toute personne contrevenant aux règles minimums de savoir vivre.

L'APEEF se réserve le droit d'exclure temporairement l'accueil d'un enfant en cas de **retards ou d'absences injustifiées répétés**.

## Informations diverses

- Seules les **personnes majeures** sont habilitées à venir chercher les enfants. Elles doivent être munies d'une autorisation écrite des parents et d'une pièce d'identité ou être mentionnées dans le dossier d'inscription. Toute autre demande sera traitée au cas par cas par la directrice de l'accueil de loisirs.
- Pour la sécurité et le confort de tous, les enfants malades ou présentant des signes de contagion ne peuvent être admis.
- Le personnel des différents temps d'accueil ne peut administrer de médicament sans PAI et/ou ordonnance.
- Avec l'autorisation des parents, les responsables s'engagent à prendre toute décision nécessaire en cas d'accident ou d'urgence.
- Le port des bijoux ou d'objets présentant des dangers pour l'enfant est interdit. Il est déconseillé d'amener des effets personnels (jouets, etc.) sur les temps d'accueil. L'APEEF décline toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de perte.
- Les goûters sont fournis par la famille pour l'accueil périscolaire du soir et par l'APEEF le mercredi et durant les vacances.
- Afin d'offrir la possibilité à vos enfants de sortir pendant les vacances, en cas de réservation de bus, nous vous demanderons de fournir le pique-nique.
- Les plannings d'activités sont disponibles sur notre site internet [www.apeef.com](http://www.apeef.com)

## Mentions juridiques liées au traitement de vos données personnelles et aux droits d'opposition

Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre de votre adhésion feront l'objet d'un traitement par l'APEEF pour la gestion de l'inscription de votre enfant aux activités hors temps scolaires (accueil périscolaire et centre de loisirs). Ce traitement est fondé sur l'exécution d'une mission d'intérêt public dont l'APEEF est investie. Les destinataires de ces données sont le personnel administratif de l'association ainsi que les directrices des centres de loisirs. Ces données seront conservées le temps de l'inscription de l'enfant à une activité péri/extrascolaire, après quoi elles seront archivées jusqu'à expiration de la durée d'utilité administrative puis supprimées définitivement après 5 ans d'archivage.

Conformément à la loi n° 78-17 « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez à tout moment pour les données à caractère personnel vous concernant et dans les conditions prévues par la loi, de droits d'accès, de rectification, à l'effacement, d'opposition, à la limitation, d'introduire une réclamation auprès de la CNIL ainsi que du droit à communiquer des instructions sur leur sort en cas de décès. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à l'APEEF à l'adresse postale suivante : APEEF, Maison des Enfants, 64 rue Magendie, 33000. Pour en savoir plus, consultez vos droits sur le site de la CNIL.

**L'APEEF se réserve le droit de modifier son règlement de fonctionnement durant l'année en cours. Un avenant vous sera alors envoyé pour vous informer des modifications.**

**Ce règlement de fonctionnement est à conserver par la famille. Nous vous invitons à le consulter régulièrement en cas de question sur nos accueils et à nous faire remonter toutes informations qui n'y figureraient pas.**

## Coordonnées des directeurs

Ecole	Directeur centre de loisirs	APM	PAM	APS	CAL M	CAL V
<b>Benauges (maternelle)</b> 10 rue Raymond Poincaré Bordeaux rive droite	<b>Jennifer DIMANCHE</b> 07 83 07 77 46 <a href="mailto:jennifer.dimanche@apeef.com">jennifer.dimanche@apeef.com</a>		x	x	x	x
<b>Billie Holiday (élémentaire)</b> 1 square Françoise Dolto Bordeaux rive droite	<b>Wendy BERTHELOT</b> 07 83 26 95 90 <a href="mailto:wendy.berthelot@apeef.com">wendy.berthelot@apeef.com</a>	x	x	x	x	x
<b>Billie Holiday (maternelle)</b> 1 square Françoise Dolto Bordeaux rive droite			x	x	x	x
<b>Marie de Gournay (élémentaire)</b> Rue de Cénac Bordeaux rive droite	<b>Stéphanie VANHOUTTE</b> 06 21 06 83 88 <a href="mailto:stephanie.vanhoutte@apeef.com">stephanie.vanhoutte@apeef.com</a>	x	x	x		
<b>Marie de Gournay (maternelle)</b> Rue de Cénac Bordeaux rive droite			x	x	x	
<b>Menuts (maternelle)</b> 57 rue des Menuts Bordeaux rive gauche	<b>Mirela SALISTEAN</b> 07 83 01 36 67 <a href="mailto:mirela.salistean@apeef.com">mirela.salistean@apeef.com</a>		x	x		
<b>Noviciat (maternelle)</b> 28 rue des Doves Bordeaux rive gauche	<b>Isabelle MEVEL</b> 06 78 51 25 72 <a href="mailto:isabelle.mével@apeef.com">isabelle.mével@apeef.com</a>		x	x	x	x
<b>Nuits (maternelle)</b> 31 rue de Nuits Bordeaux rive droite	<b>Fanny RATOUIT</b> 07 83 03 81 42 <a href="mailto:fanny.ratouit@apeef.com">fanny.ratouit@apeef.com</a>		x	x	x	
<b>Nuyens (maternelle)</b> 18 rue de Nuyens Bordeaux rive droite	<b>Sarah JUAN</b> 06 03 92 66 23 <a href="mailto:sarah.juan@apeef.com">sarah.juan@apeef.com</a>		x	x	x	x
<b>Pressensé (maternelle)</b> Place Francis de Pressensé Bordeaux rive gauche	<b>Julie ROUSSELI</b> 07 83 53 24 86 <a href="mailto:julie.rousseli@apeef.com">julie.rousseli@apeef.com</a>		x	x	x	x
<b>Simone Veil (élémentaire)</b> Rue du Jardin d'Ars Bordeaux rive gauche	<b>Camille DUBREUIL</b> 06 23 39 76 04 <a href="mailto:camille.dubreuil@apeef.com">camille.dubreuil@apeef.com</a>	x	x	x	x	
<b>Simone Veil (maternelle)</b> Rue du Jardin d'Ars Bordeaux rive gauche			x	x	x	x
<b>Thiers (maternelle)</b> 4 rue Savigné Chanteloup Bordeaux rive droite	<b>Jade BURON</b> 07 83 34 19 76 <a href="mailto:jade.buron@apeef.com">jade.buron@apeef.com</a>		x	x		

MAJ 09/05/2023